

## Zoom sur... la 3<sup>ème</sup> quinzaine nationale de la Transmission- Reprise

La Quinzaine  
de la transmission



30% des chefs d'exploitation pourront prendre leur retraite d'ici 2026: le renouvellement des générations agricoles devient un enjeu clef pour le maintien de territoires ruraux dynamiques.

A l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition de la Quinzaine de la Transmission-Reprise, le **réseau des Chambres d'agriculture se mobilise du 15 novembre au 4 décembre 2018.**

Sur tout le territoire national, des actions de sensibilisation et de communication sont prévues, au plus près du terrain.

En Ardèche, deux journées d'information sont proposées :

- **jeudi 22/11/18 à Arlebosc** à partir de 9h, salle des mariages, à la Mairie d'Arlebosc, place du Marché

- **jeudi 29/11/18 à Joyeuse** à partir de 9h à la salle de la Grand Font, place de la Grand Font à Joyeuse.

Possibilité d'avoir un RV personnalisé l'après-midi, avec différents organismes signataires de la Charte ardéchoise pour le renouvellement des générations en agriculture (MSA, juriste, CER, DDT, SAFER, Crédit Agricole, Chambre d'agriculture). Inscriptions préalables.

*Jérôme LE BELLEGO, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche*  
Tél : 04 75 20 28 30 - [jerome.lebellego@ardeche.chambagri.fr](mailto:jerome.lebellego@ardeche.chambagri.fr)

## La transmission en Ardèche

### La Chambre d'agriculture de l'Ardèche accompagne le renouvellement des générations en agriculture :

Avec le Point Accueil Transmission, le stage test installation transmission (anciennement stage reprise d'exploitation agricole), le Répertoire Départ Installation, ou les Comités locaux à l'installation, la Chambre d'agriculture vous accompagne dans vos démarches et votre projet. Il s'agit d'un accompagnement au cas par cas, adapté à vos besoins et aux étapes de votre projet de cessation-transmission. Quelques chiffres pour illustrer ce travail de proximité : chaque année 60 cédants rencontrés sur leur exploitation par le Point Accueil Transmission, 25 stages test installation transmission en cours, 25 offres d'exploitation diffusées au Répertoire Départ Installation. Il est important que cette étape de cessation-transmission soit anticipée, préparée et construite, avec tous les éléments d'information, pour vous aider à décider en connaissance de cause. Au-delà de la démarche personnelle, la transmission d'une exploitation agricole rejoint des enjeux collectifs, pour conforter le nombre d'exploitations agricoles sur le département, maintenir une activité économique et sociale sur chaque territoire, avoir une production locale et identifiée.

Sur certaines communautés de communes, un Comité local à l'installation est en place, pour accompagner localement le renouvellement des générations, en lien avec les dispositifs départementaux.

## Sommaire

**Zoom sur... 3<sup>ème</sup> Quinzaine nationale de la Transmission-Reprise**

Page 1

**La transmission en Ardèche**

Page 1

**Le stage Test Installation Transmission**

Page 2

**Autorisations d'exploiter : Un nouveau schéma des structures applicable depuis le 3 avril 2018**

Page 2

**Renouvellement des générations dans les sociétés agricoles**

Page 3

**Accompagnement anticipé avec le réseau des Chambres**

Page 4

**La transmission, ça se prépare, en 10 questions !**

Page 4

## Le stage Test Installation Transmission

Les agriculteurs souhaitant transmettre leur outil de travail n'ont pas toujours de repreneur familial. Après une phase de recherche qui peut être assistée par le réseau des Chambres d'agriculture, il peut être utile de mettre en place une période de test d'activité : le stage Test Installation Transmission.

Ce stage d'une durée de 3 à 12 mois, permet au futur cédant de **mieux connaître son repreneur**, et de s'assurer de son sérieux. Il constitue une transition en douceur, afin de transmettre toute sa connaissance des terrains, des animaux, des installations... Mais aussi de présenter les partenaires de l'exploitation, les voisins, et donc de bien insérer le candidat dans le tissu local.

Pour le candidat à la reprise, c'est une opportunité pour **affiner son projet d'installation** en toute connaissance de cause, de **compléter son expérience** et de **s'approprier l'environnement** de l'exploitation.

### LE STAGE REPRISE EN CHIFFRES

Auvergne-Rhône-Alpes comptait en 2017, 132 stages en cours d'une durée moyenne de 8 mois

- dont 54 en projet individuel
- dont 78 en projet sociétaire

En 2016, 69 stagiaires se sont installés suite à ce stage, soit 50%

## Autorisations d'exploiter : un nouveau schéma des structures applicable depuis le 3 avril 2018

Un nouveau schéma directeur des exploitations agricoles a été adopté à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes. Ce dernier remplace le schéma régional de l'ancienne région Auvergne et les schémas départementaux de l'ancienne région Rhône-Alpes.

Dans le cadre du nouveau schéma, le seuil de déclenchement du contrôle des structures est fixé à 59 ha (114 ha pour l'Allier et 44 ha dans les Monts du Lyonnais).

Ainsi sont désormais soumis à autorisation d'exploiter les agrandissements, installations ou réunions d'exploitations lorsque :

- la surface totale mise en valeur après l'opération dépasse 59 ha (114 ha pour l'Allier et 44 ha dans les Monts du Lyonnais) ;
- l'opération envisagée entraîne la suppression d'une exploitation agricole de plus de 59 ha (114 ha pour l'Allier et 44 ha dans les Monts du Lyonnais) ou ramène la superficie de celle-ci en deçà de ce seuil ;
- la reprise porte sur des parcelles situées à plus de 5 km du siège d'exploitation (distance vol d'oiseau entre le siège et le point le plus proche du bien demandé)

- l'opération prive une exploitation d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement à moins qu'il ne soit remplacé ou reconstruit.

Cela peut également permettre à chacun de disposer d'un peu de temps libre, pour les différentes démarches nécessaires, que ce soit pour le cédant ou pour le repreneur.

Dans le cadre d'une installation sociétaire, ce stage a pour objectif évident de vérifier l'entente entre futurs associés, de réfléchir à l'organisation du travail et au candidat de se positionner en tant que futur chef d'exploitation.

**Au niveau pratique** : le candidat bénéficie d'un statut officiel sur l'exploitation, avec une indemnité versée par le Conseil Régional ou Pôle Emploi.

**Le rôle de la Chambre d'agriculture** : au-delà de la mise en place administrative du stage, la Chambre apporte, via le suivi du stage, un appui à la transmission pour les deux parties : clarification et formalisation des modalités de reprise, orientation vers les conseils complémentaires éventuels, point d'avancement des démarches liées à l'installation... Pour plus d'informations, contactez le Point Accueil Transmission de votre département.

*Jérôme LEBELLEGO, conseiller transmission  
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche*

Par ailleurs, quelle que soit la surface, sont également soumis à autorisation d'exploiter les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations lorsque :

- l'un des membres de l'exploitation ayant la qualité d'exploitant ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle requises ;
- l'exploitation ne comporte pas de membre exploitant ;
- l'exploitant est pluriactif et dispose des revenus extra-agricoles excédant 3120 fois le montant horaire du SMIC, équivalent à 23 650 € euros annuels, à l'exception des exploitants engagés dans un dispositif d'installation progressive.

Les demandes d'autorisation d'exploiter déposées à compter du 3 avril 2018 relèvent du nouveau schéma, sauf celles qui entrent en concurrence avec des dossiers déposés avant cette date, et qui relèvent alors des anciens schémas des structures.

Pour plus d'information, contactez votre conseiller d'entreprise, le service Juridique ou Foncier de votre Chambre d'Agriculture.

*Gérard VIGIER, conseiller transmission Chambre  
d'Agriculture du Cantal*

## Recherche d'associés, des conseils pour réussir !

Depuis quelques années, la structure des offres au Répertoire Départ Installation évolue. Les propositions d'association dans des sociétés agricoles augmentent. En Ardèche par exemple, cela représente aujourd'hui 35% des offres.

Cette évolution est logique, elle reflète le nombre croissant de sociétés créées il y a une vingtaine d'années, avec l'installation sur l'exploitation familiale des enfants dont les parents atteignent maintenant l'âge de la retraite.

Le nombre de candidats à l'installation en société hors cadre familial ne semble pas avoir suivi la même évolution.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- les candidats ont une volonté forte d'être leur propre patron, de se réaliser dans leur métier, avec l'impression que la vie sociétaire est incompatible, en raison du nécessaire partage des décisions,
- l'entente entre associés fait peur hors du cadre familial. L'accent est en effet trop souvent mis sur les exemples de séparations difficiles de GAEC. S'il est vrai qu'il faut apporter un grand soin à ses relations entre associés de GAEC, il faut rappeler que la grande majorité des GAEC fonctionnent très bien, y compris entre tiers, et avec des nombres d'associés importants.

**Et pourtant, l'association présente de formidables atouts**

Les installations en société présentent de nombreux avantages pour le futur associé :

- capital repris souvent moins important qu'une reprise en individuel,
- revenu dégagé dès le 1er mois d'installation,
- sécurisation du démarrage d'activité grâce aux compétences des associés déjà en place,
- partage de la charge de travail, possibilité de dégager du temps libre,
- partage des tâches et des responsabilités
- etc...



**Transmission en cadre sociétaire : bien définir son besoin, donner envie au candidat, se préparer à accueillir...**

Fort de ces constats, quelques conseils peuvent aider les exploitations qui cherchent à renouveler un associé.

Le premier est d'être conscient qu'en raison du faible nombre de candidats, **les exploitations se retrouvent en concurrence** ; elles ne doivent donc négliger aucun réseau dans leurs recherches. Elles doivent se rendre attractives, et mener une réflexion approfondie sur les conséquences d'une association avec tiers.

Au préalable, il faut **vérifier que c'est bien un associé que l'on recherche**. J'ai besoin de quelqu'un pour faire le travail, mais suis-je prêt à l'associer aux décisions ? Suis-je réellement prêt à co-gérer mon exploitation avec quelqu'un qui n'est pas de la famille ? La réponse n'est pas toujours évidente. Attention à ne pas se mentir, il faut bien se connaître pour y répondre... Et s'il peut paraître financièrement moins attractif d'avoir un salarié, l'association n'en est pas moins vouée à l'échec si on s'est trompé sur ce point.

**Autre écueil à éviter** : proposer une paire de bottes vides ! D'abord par ce que l'associé qui s'en va est une personne unique, irremplaçable à l'identique, on sera donc déçu si l'on attend du remplaçant qu'il soit exactement comme son prédécesseur. Ensuite parce qu'un associé qui arrive aura envie d'apporter sa pierre, de mener une part de projet. Si tout est décidé d'avance et que rien ne peut évoluer, c'est un salarié que vous recherchez... Il sera alors très difficile de trouver des candidats à l'association, car personne ne s'installe pour être un exécutant.

**Il faut éviter de proposer un strapontin**. Bien sûr, personne ne le fait sciemment, mais quand la totalité de l'outil de production reste propriété de la famille, que les décisions se prennent chez l'un des associés ou que les papiers et la gestion de l'exploitation sont centralisés dans la maison d'une famille, ce sentiment peut rapidement gagner le candidat. Plusieurs facteurs, souvent comportementaux, peuvent jouer sur cette impression.

Les exploitations en recherche d'associé ont tout intérêt à bien analyser leur fonctionnement pour se préparer à passer d'une logique de gestion familiale à une approche plus entrepreneuriale.

*Xavier CROS, conseiller transmission Chambre  
d'Agriculture de la Loire et*

*Lionel GENESTIER, conseiller transmission Chambre  
d'Agriculture du Puy de Dôme*

# Accompagnement anticipé avec le réseau des Chambres

Vous avez entre 55 et 60 ans et vous n'avez pas de repreneur identifié ?

Vous souhaitez être accompagné pour préparer une transmission hors cadre familial ?

Les Chambres d'Agriculture, avec le financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, vous proposent un **accompagnement personnalisé comportant deux rendez-vous** et une assistance téléphonique :

- une visite de votre ferme et un entretien pour faire l'analyse de votre situation et de votre exploitation, échanger sur vos objectifs, sur les problématiques à traiter et élaborer un plan d'actions,
- un rendez-vous de suivi pour faire le point sur l'avancée de votre plan d'actions et préparer les démarches avec un futur repreneur.

Pour plus d'informations, contactez le Point Accueil Transmission de votre département.

*Audrey PANGOLIN, conseillère transmission Chambre d'Agriculture de l'Isère*

## La transmission ça se prépare, en 10 questions !

**Je suis encore loin de la retraite, à quel moment commencer à préparer mon projet ? Le plus tôt possible ! La complexité des questions à traiter est telle qu'il est important de prendre du temps pour faire les bons choix.**

**Il est admis d'anticiper ce sujet à environ 10 ans avant le départ approximatif. La preuve avec 10 questions essentielles à se poser ...**

### 1 **Qu'est-ce que je veux pour la suite ?**

Quelles sont mes envies ? Mes besoins ?

Suis-je prêt à laisser ma place, à passer le relais ?  
Sous quel délai ?

Qu'est-ce que j'ai envie de faire après ?

### 2 **Je souhaite transmettre : quel est le potentiel de transmissibilité de ma ferme ?**

Quels sont les points forts, points faibles et potentiels de mon exploitation ? Est-ce qu'elle correspond à la demande des porteurs de projets ? J'ai l'impression qu'elle n'a pas de potentiel : mais n'est-il pas possible de permettre une installation dans une autre production ?...

### 3 **Est-ce que j'envisage de laisser mon logement ?**

Si oui, quel sera mon futur lieu d'habitation ? Ai-je besoin de temps pour rénover un bien familial ?

Si non, est-ce que cela sera un problème pour le repreneur ?

### 4 **Qu'est-ce que je veux transmettre et comment ?**

Qu'est-ce que je souhaite garder ? Qu'est-ce que je souhaite absolument transmettre et valoriser (mon cheptel, mes bâtiments) ? Qu'est-ce qui peut être vendu à part (mon matériel...) ? Selon quelles modalités (location, vente, un mix des deux ...) ?

### 5 **Quelles sont les incidences fiscales, juridiques et sociales de ma transmission ?**

Impact sur mes impôts ? Comment gérer ma sortie de société (valeur des parts sociales, compte-courant d'associé...) ? Quel statut pour mon conjoint ?...

### 6 **Quelle sera ma date d'arrêt d'activité ?**

Date de retraite ? Date de clôture comptable ? Comment faire coïncider avec les échéances du repreneur ? ...

### 7 **Est-ce que je connais mon repreneur ?**

Si oui, est-ce que tout est clair sur les modalités de transmission ? Ai-je besoin d'une période de tuilage pour transmettre mon savoir-faire ?

Si non, quels sont les outils à ma disposition ?

### 8 **Comment apprécier la « valeur » de mon exploitation ?**

Estimation par des experts ? Valeur patrimoniale ? Valeur comptable ? Offre et demande ?

### 9 **Quels outils et appuis pour faciliter toutes ces démarches ?**

Quelles sont les démarches administratives à réaliser (dossier retraite, transfert foncier, PAC, CFE, clôture comptable...) ?

Comment puis-je être accompagné ? Par qui ? A quel coût ? Avec quelles aides financières ?

### 10 **Comment bien tourner la page, quel est mon projet à la retraite ?**

Quelles seront mes activités ? Mes liens sociaux ? Qu'est-ce qui existe sur ma commune, sur mon canton ?

Pour trouver des réponses, contacter votre conseiller au **Point Accueil Transmission**.

*Andrée BALEYDIER et Hélène CHAPELLE, conseillères transmission Chambre d'Agriculture du Rhône*